

DOMAINE D'ACTIVITES STRATEGIQUES ASILE & INSERTION

SECTEUR

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

1, bd Paul Montel
06200 Nice
Tél. 04 97 22 09 06
service.migrants@fondationdenice.org



Table des matières

LA FONDATION DE NICE EN 2022	3
INTRODUCTION	11
1. HEBERGEMENT.....	13
1.1 La poursuite de l'expansion et de la transformation du parc locatif.....	13
1.2 Le lancement d'une campagne d'humanisation des hébergements.....	14
1.3 Des taux reflète de l'actualité du champ de l'asile.....	15
2 . ACCOMPAGNEMENT	16
2.1 L'accompagnement sociojuridique des demandeurs d'asile.....	17
2.2 L'accompagnement global des bénéficiaires de la protection internationale.....	18
2.3 L'accompagnement socioculturel de chacun	21
3. PARTICIPATION	22
3.1 La participation des professionnels du DA.....	22
3.2 La participation des partenaires du DA	23
3.3 La participation des usagers du DA	25
4. PERSPECTIVES.....	25



LA FONDATION DE NICE EN 2022

REFUSER LA FATALITE DE L'EXCLUSION

En 2022,

La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes poursuit son action en faveur des plus démunis, en apportant des réponses aux situations de précarité et d'exclusion, selon des valeurs et des principes qui privilégient la dignité, le respect, la solidarité, les droits et les responsabilités de chaque personne accompagnée.

Nos engagements ont pour but de changer les représentations sur la pauvreté, d'expérimenter des pratiques et des actions sociales innovantes, de mettre la personne en situation de choisir librement son chemin de vie.

Il s'agit de développer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées.

Grâce à l'action de nos 453 collaborateurs-trices réparti.e.s sur 24 sites sur tout le département des Alpes-Maritimes, avec un budget de fonctionnement de 27 millions d'euros, la Fondation accompagne plus de 10 000 personnes chaque année et gère 482 logements dont 59 lui appartiennent et dans lesquels sont hébergés les publics.

EN PARTENARIAT ACTIF
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Cofinancé par l'Union européenne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de la Santé et de la Prévoyance

REGION SUD
Provence-Alpes-Côte d'Azur

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

MÉTROPOLIS NICE CÔTE D'AZUR

VILLE DE NICE

FONDATION DE NICE
Patronage Saint-Pierre Actes
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes est reconnue d'utilité publique. Elle a reçu en 2020 le label "Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale" (ESUS)

Le label Diversité délivré par l'Afnor à la Fondation de Nice légitime la démarche de la Fondation en faveur de l'égalité des chances et l'équité de traitements dans toutes ses activités.

Nos interventions se déclinent dans 3 secteurs autour de 8 domaines d'activités stratégiques :

Le Secteur Accompagnement Social et Médico-Social

qui se consacre aux publics les plus vulnérables et à la lutte contre la grande pauvreté.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques : santé-addictions, hébergement-logement et asile-insertion qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger, mettre à l'abri, accompagner (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Halte de nuit, Appartements de Coordination Thérapeutique, Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile, Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile)
- Orienter et/ou maintenir dans le logement (Accompagnement Social Lié au Logement, équipe mobile prévention des expulsions, agir pour les difficultés locatives)
- Soutenir l'insertion des personnes bénéficiaires de la protection internationale (plateformes réfugiés, cohabitations solidaires, Programme Investir dans les Compétences Intégration Professionnelle des Réfugiés)
- Proposer un soutien individualisé aux personnes vivant avec des addictions (Centre d'Accueil, d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogue, Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention des Addictions).
- Un jardin solidaire et une épicerie sociale viennent compléter les actions au sein du secteur, permettant de favoriser le bien être, le pouvoir d'agir et la mixité sociale des personnes accompagnées.

Nous sommes également membres du groupement de coopération sociale et médico-sociale **Un Chez Soi d'Abord** créé en 2019 avec Isatis et l'association hospitalière Sainte-Marie, qui achève sa montée en charge pour loger et accompagner 100 personnes ayant des troubles psychiques, en situation d'errance.

En 2022, ce secteur aura organisé en urgence l'hébergement citoyen de 230 déplacés de guerre Ukrainiens sur le département, se sera vu attribuer un centre provisoire d'hébergement pour 46 bénéficiaires de la protection internationale et repense le projet de la Halte de nuit pour l'ouvrir sans interruption estivale.

Le Secteur Accès à l'Emploi

repose sur le principe de « l'emploi d'abord », selon lequel toute personne a en elle les ressources pour travailler, la reprise d'activité n'est pas ici vue comme un objectif final mais comme un moyen d'accès à l'autonomie.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques : la relation

entreprises, la mise en situation de travail et l'accompagnement vers l'emploi qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Développer un réseau d'entreprises dans le but de mettre en relation offres et demandes d'emploi (Cap entreprise, Travailleurs Handicapés Objectif Emploi, Equipe Emploi Ukraine)
- Mettre en situation de travail au travers des activités de ressourcerie et de rénovation second œuvre (atelier d'adaptation à la vie active, chantier d'insertion, entreprise d'insertion,)
- Accompagner vers l'emploi les allocataires du RSA et demandeurs d'emploi longue durée (Flash emploi, Appui Intensif Emploi, Dynamique emploi séniors, plateforme emploi, projet Roya)
- Accompagner à l'emploi des personnes accueillies en CHRS ou bénéficiaires de la protection internationale (plateforme emploi, projet coach emploi)
- Aller à la rencontre des personnes sans abri : équipe mobile emploi
- Définir un projet professionnel pour des personnes en situation de handicap (centre de pré-orientation)
- Intervenir en maison d'arrêt pour préparer la sortie (Auto-école sociale passage du code de la route, réalisation de bilan en lien avec l'emploi)
- Favoriser la mobilité inclusive et solidaire grâce à notre auto-école sociale et la mise à disposition de véhicules
- Lutter contre la précarité énergétique (éco-énergie)

En 2022, ce secteur s'est associé à la solidarité locale pour accompagner des déplacés de guerre Ukrainiens vers la reprise d'un emploi, a démarré le dispositif premières heures en chantier pour faciliter la reprise progressive d'une activité pour des publics en situation de précarité.

Le Secteur Enfance-Jeunesse-Familles

réunit les établissements et services œuvrant au sein de la protection de l'enfance et dans le soutien aux jeunes adultes en situation de grande précarité. Il apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux enfants, adolescent.e.s, jeunes majeur.e.s confié.e.s par l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi qu'à leurs familles.

Ses actions sont structurées autour de deux domaines d'activités stratégiques : l'enfance et la jeunesse qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger, accompagner des enfants, des adolescent.e.s et des jeunes majeur.e.s tout en favorisant l'accès à l'autonomie (3 maisons d'enfants à caractère social, enfance, adolescents et adolescentes, service appartements)
- Héberger, soutenir et faciliter l'intégration des mineurs non accompagnés (service mineurs non accompagnés dans le diffus)
- Assurer la mise à l'abri ainsi que l'insertion sociale et professionnelle de jeunes (18 à 25 ans), en situation complexe sur le plan familial, social et souvent sans solution de logement (plateforme de services jeunes)
- Apporter un soutien matériel et éducatif aux enfants et à leurs familles (Action Educative à Domicile, Placement A Domicile)
- Représenter et accompagner les mineurs victimes en justice (service Pélican d'administrateurs ad hoc)

- Maintenir les liens familiaux malgré l’incarcération (Service d’Accompagnement à la Parentalité)
- Lutter contre le décrochage scolaire à travers des activités éducatives et une pédagogie permettant à chacun d’exprimer ses talents (Lieu ressources)

Le Siège Social

complète les interventions de ces directions opérationnelles par des fonctions supports : la direction générale, la direction des ressources humaines, la direction administrative et financière, la direction de l’immobilier complétées depuis 2021 d’une responsable communication et levée de fonds. Elles apportent un soutien technique et garantissent le respect des réglementations liées notamment au bon emploi des fonds publics.

Cette dynamique d’ensemble s’inscrit en cohérence des 2 orientations stratégiques de la Fondation

Le développement du pouvoir d’agir dans le but de :

- Renforcer le pouvoir d’action et de décision des personnes accompagnées, mineures et majeures, en vue de les rendre davantage actrices de leur parcours, autonomes et leur permettre d’influencer positivement le cours de leur vie.
- Consolider l’identité managériale de la Fondation basée sur davantage d’horizontalité, associant le collaborateur-trice à la chaîne de décisions pour favoriser l’engagement, susciter des initiatives et des projets, en privilégiant l’expérimentation ainsi que la méthode essai-erreur.
- Favoriser des comportements responsables (consom’acteurs, éco citoyens...) au niveau des salariés-ées et des personnes accompagnées.
-

L’innovation sociale afin de :

Poursuivre et intensifier la fonction recherche et développement pour continuer à innover dans les pratiques sociales et dans les actions à mener au profit des publics les plus vulnérables.

Rechercher des financements privés, des coopérations, des montages favorisant l’expérimentation, l’initiative dans le but de réduire toute forme de précarité et d’exclusion.

Les grandes évolutions et faits marquants 2022

La disparition en septembre 2022 de Louis-Xavier Michel, président d'honneur de la Fondation et père fondateur avec Bruno Dubouloz de l'association du Patronage Saint-Pierre ACTES. Nous souhaitons lui rendre hommage pour son engagement, sa vision, il continuera d'inspirer nos actions dans le droit fil des valeurs qu'il incarnait de partage et de solidarité.

Une revalorisation salariale des métiers du social attendue mais incomplète car elle exclut injustement les métiers de l'accès à l'emploi ainsi que les postes administratifs.

Un renouvellement des équipes de direction qui se poursuit avec deux nouveaux directeurs, de nouveaux responsables d'activités. L'enjeu d'attractivité demeure entier sur les postes de cadres et les fonctions support au vu de la nécessaire diversification et professionnalisation des compétences attendues sur les fonctions de gestion et d'encadrement.

La gestion de crise comme élément de fonctionnement des directions opérationnelles avec l'accueil en urgence des déplacés de guerre Ukrainiens. C'est désormais une compétence de base de la fonction de direction de savoir à la fois gérer le quotidien et faire face aux imprévus en termes de besoins sociaux élevés. Les crises sociales, humanitaires, climatiques, politiques, sanitaires se succèdent et nécessitent des compétences et moyens spécifiques.

Les perspectives 2023

Avec la disparition au cours des 5 dernières années de nos pères fondateurs, le renouvellement important de la ligne hiérarchique, 2023 devra s'atteler à transmettre dans les services le récit de notre histoire et la vision d'une organisation au service des publics les plus précaires, afin de perpétuer la continuité de nos valeurs fondatrices.

Le renforcement de l'attractivité de nos métiers restera une priorité avec des développements qui marquent nos difficultés de recrutements et de fidélisation notamment dans le secteur de la protection de l'enfance. La revalorisation de la valeur du point pour tous, les travaux destinés à favoriser l'émergence d'une nouvelle convention collective unique étendue, plus de souplesse dans les organisations de travail devraient nous permettre de mieux reconnaître la diversification de nos métiers et qualifications et attirer de nouveaux profils. Nous engageons une réflexion avec l'Université sur **la professionnalisation du travail pair** et poursuivons nos travaux sur les conséquences de la dématérialisation sur la fracture numérique.

L'évolution de nos pratiques professionnelles continuera de s'enrichir de nouvelles méthodes d'intervention comme la multiréférence, les valeurs du rétablissement dans l'accompagnement social, Individual Placement and Support en matière d'accès à l'emploi qui placent le rêve comme point de départ d'un projet de vie.

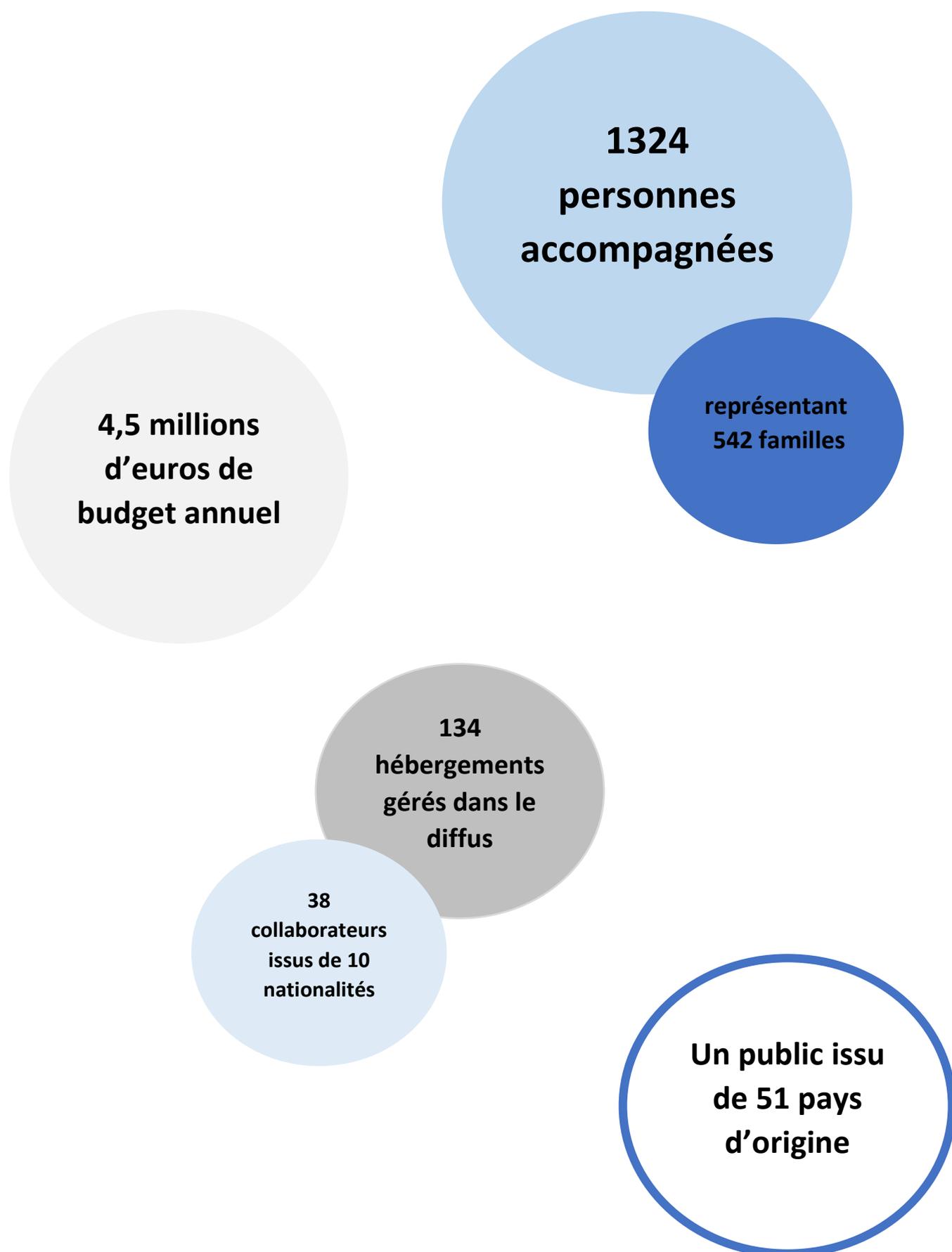
Il s'agira également en 2023 après la structuration nécessaire d'une politique de communication, d'[axer les interventions sur la levée de fonds auprès d'entreprises privées, de fondations.](#)

Grace a un partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiales, un terrain sera mis à notre disposition pour [installer un tiers lieu composé notamment d'un jardin solidaire.](#) Ce site sera un outil pédagogique et thérapeutique destiné aux personnes accompagnées.

Enfin, 2023 sera [l'année du développement du secteur Enfance Jeunesse Familles](#) avec la renégociation du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens pour 4 ans, intégrant une nouvelle unité 3-6 ans et la gestion d'une nouvelle Maison d'enfants à caractère social sur le domaine de l'Enfance de la Trinité.

Nous accompagnerons également, malgré les difficultés de fin d'année, [le déploiement en centre-ville à Nice de services de proximité aux usagers de drogue](#) afin de promouvoir une politique d'accès aux soins et de réduction des risques et des dommages pour ce public prioritaire, sans oublier la poursuite d'expérimentation en matière d'accès à l'emploi des personnes ayant des troubles psychiques avec le nouveau métier du job coach et le un chez soi jeunes.

En 2022, le DA Asile & Insertion, c'est :



Et c'est aussi :



La Création de la Cellule Ukraine

Le 14 mars 2022



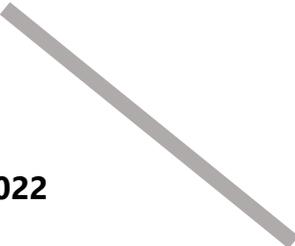
L'ouverture du CPH Radia ABIB

Le 09 mai 2022



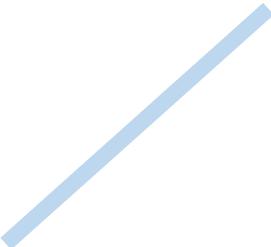
La célébration de la Journée mondiale des Réfugiés

Le 25 juin 2022



Le séminaire du DA

Le 18 octobre 2022



**L'amorce de la transformation partielle
de l'HUDA non pérenne en HUDA pérenne**

Le 31 décembre 2022

INTRODUCTION

Contrairement à l'année 2021 qui aura été une année de stabilisation des établissements et dispositifs du domaine d'activités Asile & Insertion (DA A&I), l'année 2022 aura été, elle, **une année d'expansion et de transformation**.

Ainsi, le DA a connu l'ouverture d'un **Centre Provisoire d'Hébergement**, le CPH Radia ABIB, nommé en l'honneur d'une collaboratrice disparue soudainement, la création d'une cellule en faveur de l'hébergement solidaire de l'accompagnement des déplacés de la guerre en Ukraine, dénommée **Cellule Ukraine**, l'ouverture de **nouvelles places d'HUDA pérenne** et la **transformation de plusieurs places d'HUDA non pérenne** en places d'HUDA pérenne.

Malgré l'énergie et l'attention demandée par ces différents grands projets structurels, le DA s'est évertué à poursuivre, en parallèle, les efforts engagés en 2021 sur la sédimentation de ses pratiques professionnelles, sur le travail autour de la plus grande cohérence de son implantation géographique, sur les réflexions menées autour de l'évaluation en continu de l'action global de ce dernier et sur la sacralisation de véritables temps d'échange consacrés à l'élaboration de propositions en faveur d'une plus grande place laissée à la parole et à la participation de l'utilisateur.

Et une fois de plus, l'équipe du DA a démontré sa grande capacité à identifier ses acquis et ses marges de progression, à réétudier et à repenser ses habitudes et à se mobiliser individuellement autour d'enjeux collectifs.

Travailler dans les champs de l'asile et de l'insertion demande **un effort constant d'adaptation**. Notre entité doit pouvoir se mouvoir en adéquation avec l'environnement volatile dans lequel elle a choisi d'agir. Si l'action de cette dernière n'est ainsi pas complètement identique d'année en année, c'est parce que les flux et les reflux imposés par le phénomène des migrations lui-même, mais aussi par les politiques publiques et l'opinion, la traverse sans cesse.

C'est depuis 2016 que le DA A&I propose une prise en charge globale des demandeurs d'asile. Mais, ce n'est qu'en 2018 qu'il s'engagera plus en avant avec des actions fortes d'insertion en faveur des bénéficiaires de la protection internationale.

Ces deux axes de travail historiques et les apprentissages qu'ils ont générés dans leur sillage lui permettent, aujourd'hui, **une gestion efficace et performante de ses différents établissements et dispositifs**.

En 2022, le domaine a géré :

- 172 places de Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) ;
- 433 places d'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA & HUDA P) ;
- 46 places de Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) ;
- 45 mesures de Plateforme Réfugiés (PR) ;
- 15 mesures de Cohabitation Solidaire (COSOL) ;
- 30 mesures de Programme d'Investissement dans les Compétences des Bénéficiaires de la Protection Internationale (PIC BPI) ;

- 30 places d'Accompagnement des réfugiés par et Vers l'Insertion (AVI) ;
- 14 places d'un service de suite de plusieurs programmes de réinstallation de bénéficiaires de la protection internationale (ACPO, ACAS et Réinstallation) dont le domaine s'était désengagé en 2021.

Afin de manager au mieux ces différentes actions, le service a pris le parti de s'organiser en **deux unités mutualisées**, l'Unité Asile et l'Unité Insertion. L'unité Asile est composée de 15 membres : coordinateur, chargée de mission d'hébergement d'urgence et travailleurs et travailleuses sociojuridiques. L'unité Insertion est, elle aussi d'ailleurs, composée de 15 membres : coordinatrice, chargés et chargées de mission insertion et travailleurs et travailleuses sociaux. Ces deux groupes de collaborateurs bénéficient, qui plus est, du soutien de **plusieurs fonctions transverses** dans leurs missions : responsable d'activité, secrétaires, agents sociaux et hôteliers, chargées d'animation socioculturelle, chargés de mission hébergement, agents techniques, etc.

En 2022, grâce à l'ensemble de ces personnes engagées, le domaine a pu accueillir, parfois simplement héberger et, beaucoup plus souvent à la fois héberger et accompagner, **1324 personnes représentant 542 familles**.

Dans l'intérêt de son public, le domaine est amené à poursuivre de nombreuses actions d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement, parmi lesquelles, entre autres :

- La mise à disposition d'un hébergement temporaire, la domiciliation et l'accompagnement à l'usager d'habiter visant à faciliter le travail autour de la sortie du centre ou du dispositif hébergeur dès l'entrée au sein de ce dernier ;
- La mise en place d'un accompagnement social global incluant le suivi sociojuridique, l'accompagnement à l'accès aux soins et à la santé, l'accompagnement à l'accès à la scolarité, l'accompagnement à l'accès aux informations sur l'aide au retour volontaire en cas de souhait de la personne accompagnée et tout autre accompagnement pertinent dans le cadre fixé par l'établissement ou le dispositif d'intégration ;
- La mise en place d'un accompagnement à la sortie des établissements et des dispositifs dès l'entrée basé sur la bonne compréhension du contexte et de la durée de l'accompagnement et la co-construction d'objectifs réalistes et réalisables ;
- Le développement d'actions favorisant l'insertion en partenariat avec les administrations, les services municipaux, les lieux de scolarisation, les associations, les bénévoles et l'ensemble de tous les acteurs locaux ;
- La mise en place d'actions innovantes et solidaires permettant de faciliter la gestion de l'attente par les personnes accueillies durant le traitement de leur demande d'asile ou durant les différentes phases de leur insertion dans la société locale.

Il est important de souligner, avant de présenter l'action du DA A&I sur l'ensemble de l'année 2022 que cette dernière s'est déroulée, après plusieurs années troublées, dans un contexte d'accalmie, voire de fin de crise sanitaire. C'est néanmoins la crise ukrainienne, assortie d'un déplacement de population massif, qui a pris le relais, en impactant *de facto* le fonctionnement et la synergie des différents acteurs publics et privés des champs de l'asile et de l'insertion.

L'équipe du DA a, quoi qu'il en soit, su tirer parti de ce nouveau contexte, comme elle a toujours su le faire de tout évènement influençant son quotidien professionnel.

Le choix d'un plan en trois parties s'est imposé à nous en raison d'un **triptyque**, nous apparaissant évident, tant il sous-tend l'ensemble de l'action du DA A&I : **l'hébergement, l'accompagnement et la participation.**

1. HEBERGEMENT

Le DA A&I a été créé à partir de l'existence durant une décennie d'un dispositif historique d'hébergement. Et en effet, l'action de mettre à l'abri, de mettre sous un toit, est un des piliers de la lutte contre l'exclusion que le domaine mène depuis plusieurs années auprès du public spécifique des migrants et au côté de la Fondation de Nice de manière plus générale.

Il apparaît donc essentiel, dans ce rapport, de commencer par ce sujet et d'en explorer les données les plus récentes, ainsi que les points de réflexion qu'il a engendré durant l'année 2022.

1.1 La poursuite de l'expansion et de la transformation du parc locatif

Sur l'année 2022, le parc locatif du DA A&I est passé de 432 places à **518 places en hébergement dans le diffus**, soit une augmentation d'environ 16%. En parallèle, le parc du DA en hébergement en hôtels meublé est passé de 146 places à 133 places, soit une baisse de 9% environ. De manière globale, le DA est passé de 578 places d'hébergement à 651 places, poursuivant une expansion régulière de plusieurs années. Précision doit être faite que sur l'ensemble de ces places, 605 sont destinées à l'hébergement de demandeurs d'asile et 46 à l'hébergement de bénéficiaires de la protection internationale.

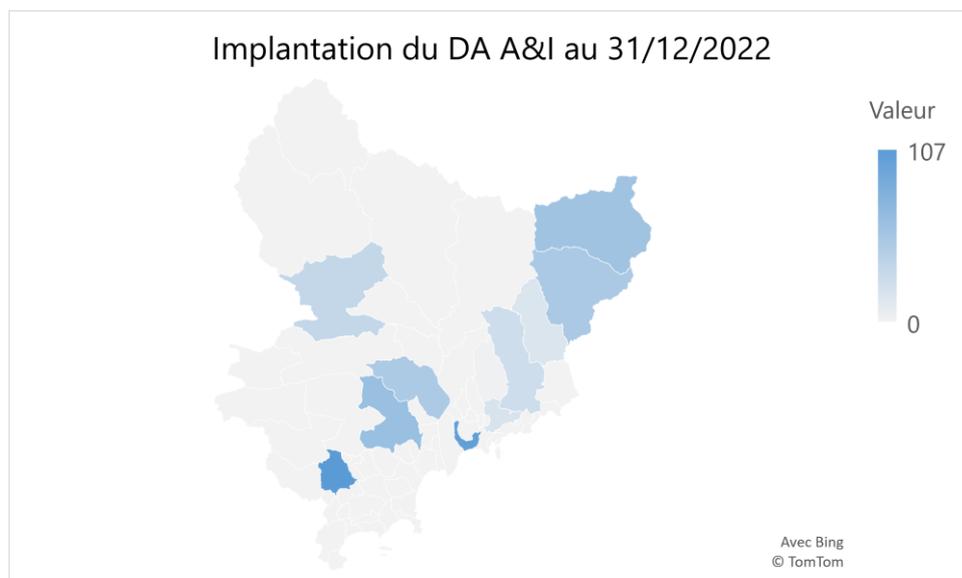
Sur le parc locatif des hébergements en diffus du DA A&I, au 31/12/2022, ce dernier comptait **23 places destinés à des personnes isolées et 495 places à des familles**, en faisant un parc très orienté accueil familial. Or, la demande des autorités en charge des orientations depuis 2021 est celle de la re-modélisation d'un parc plus versatile permettant l'accueil d'un plus grand nombre de personnes isolées.

Un travail de captation et de modification de composition de plusieurs hébergements déjà capté a définitivement été poursuivi en 2022. La transformation d'un parc nécessite, néanmoins, un temps long s'inscrivant sur plusieurs années. Aussi, les objectifs sont toujours grands sur les prochaines années.

En marge des demandes des autorités en charge des orientations, le DA A&I a depuis sa création toujours souhaité s'inscrire dans une implantation majoritairement hors métropole de Nice et hors littoral. Si aucun hébergement du diffus ne se situe sur les communes du littoral, 23% du parc se situe néanmoins toujours sur la métropole de Nice au 31/12/2022. Mais, avec **un parc à 77% situé sur le moyen et le haut pays des Alpes-Maritimes** en 2022, le DA démontre avec force son engagement envers ces territoires spécifiques.

Au courant de l'année, 3 logements représentant 18 places d'hébergement ont été résiliés sur la commune de Nice au profit d'une réimplantation vers la commune de Puget-Théniers. 7 logements, qui ne répondaient plus aux standards que le DA a souhaité s'imposer en termes d'hébergement de ses bénéficiaires, ont par ailleurs été résiliés sur d'autres communes que celle de Nice.

Comme évoqué ci-dessous, le DA s'est implanté sur **une nouvelle commune**, celle de **Puget-Théniers**, s'inscrivant alors sur **13 territoires communaux au total** au lieu de 12 communes investies en 2021.



1.2 Le lancement d'une campagne d'humanisation des hébergements

Les cohabitations

Le DA a commencé par s'interroger dès le premier trimestre 2022 sur la **qualité des aménagements offerts en cohabitation** en raison du constat de nombreux conflits entre bénéficiaires au sein de ces dernières. Il a donc été décidé de procéder de manière empirique à des changements d'aménagements pour tenter de faire diminuer le nombre d'évènements questionnants observés.

Les changements décidés en collectif de membres de l'équipe ont été les suivants :

- Hébergement d'un seul bénéficiaire par chambre ;
- Pose d'un verrou avec des clefs individuelles pour chaque colocataire ;
- Ajout d'ameublements dans les parties collectives : canapés, bibliothèques, réfrigérateurs plus grands, mise à disposition de plus de vaisselle, etc.

L'accueil d'animaux dans les hébergements

Dans le cadre de l'humanisation des hébergements proposés, le Conseil d'Administration de la Fondation de Nice est aussi venu interroger le DA A&I sur l'interdiction posée d'accueillir des animaux pour les bénéficiaires au sein de leur hébergement. Il existait déjà, en réalité, une certaine souplesse sur la question. Néanmoins, un travail de révision des règlements intérieurs des différents établissements et dispositifs du DA a été entamé dans le sens d'une officialisation de la **possibilité d'accueillir des animaux de compagnie** dans les hébergements. Ce dernier se poursuivra sur l'année 2023.

La personnalisation des fournitures hôtelières

Le DA A&I a commencé à s'interroger la **personnalisation des aménagements des hébergements** mis à disposition dès 2021 avec la création de Kits Culture à installer au sein de ces derniers en fonction des composition familiales accueillies. En 2022, il a mené cette réflexion plus loin en s'attendant au dernier trimestre à équiper certains hébergements uniquement de petits électroménagers en lien direct avec les habitudes culturelles culinaires des personnes hébergées (autocuiseur de riz, bouilloire électrique, etc.).

1.3 Des taux reflète de l'actualité du champ de l'asile

Les taux d'occupation affectés par des évènements externes et internes

Sur l'année 2022, le CADA a connu un taux d'occupation de 78,5% et l'HUDA P de 74%. Le CPH a bénéficié d'un taux d'occupation lissé jusqu'à la fin de l'année 2022 depuis son ouverture en mai de 74%. L'HUDA non pérenne en hôtels meublés a, quant à lui connu un taux d'occupation de 95,5%. L'objectif de taux d'occupation est similaire sur l'ensemble des établissements et dispositifs portés et il est de 91,5%.

Sur la question des **facteurs externes** liés aux taux d'occupation du CADA et de l'HUDA P, de manière générale, il est possible d'affirmer que :

- Le **taux de sous-occupation** du CADA et de l'HUDA P a oscillé de manière globale entre 6 et 9% pour le CADA et 4,5 et 10% pour l'HUDA P tout au long de l'année en raison des orientations opérées par l'OFII ;
- Le **nombre d'orientations de l'OFII** a souffert de la mobilisation de ce dernier sur l'accueil des personnes déplacées de la guerre en Ukraine ;
- La **méthode locale de déclaration de disponibilités au national** a aussi pesé fortement cette année sur la vacance de nombreuses places et montré ses limites. Aussi, il aura été décidé de modifier en toute fin d'année cette dernière afin de bénéficier de d'avantage d'orientations venant d'autres département.

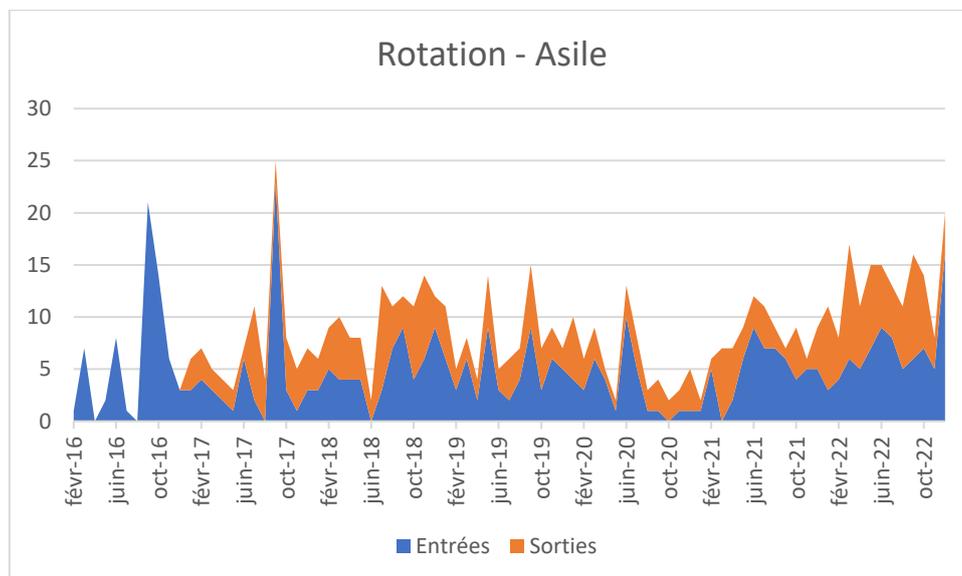
Sur la question des **facteurs internes** liés aux taux d'occupation du CADA et de l'HUDA P, il est à souligner **l'ouverture du CPH et l'extension de l'HUDA P**, coup sur coup, qui n'auront pas permis de capter aussi rapidement qu'escompter les places conventionnées, entraînant de fait une vacance fictive importante sur l'HUDA P.

Le taux d'occupation lissé du CPH, de son côté, ne doit pas être interprété tel quel en raison de l'ouverture progressive sur trois mois de l'établissement. Dès sa montée en charge terminée, à partir d'août 2022 et jusqu'en décembre 2022, le CPH a atteint un taux d'occupation de 94%.

L'HUDA non pérenne en hôtels meublés a bénéficié d'un taux d'occupation plus que satisfaisant de 95,5% sur l'ensemble de l'année 2023, ne souffrant ni de sous-occupation, cette dernière étant impossible sur ce dispositif, ni de défaut en captations, cela étant également impossible sur ce dispositif, ni de l'absence d'orientations sur des périodes prolongées, contrairement au CADA et à l'HUDA pérenne.

Un taux de rotation de nouveau plus important

En 2022, **le taux de rotation mutualisé sur l'HUDA pérenne et le CADA aura été de 27%**, ce qui signifie qu'un tiers des personnes hébergées et accompagnées ont été renouvelées sur cette année. En 2020 et 2021, il était de 13%. Il faut remonter à 2019 pour retrouver un taux de rotation à 24,5%, et donc plus similaire à la situation actuelle. La pandémie du COVID-19 aura définitivement eu un impact important sur le champ de l'hébergement des demandeurs d'asile.



Le taux de rotation du CPH n'est pas encore exploitable au regard de son ouverture très récente.

2 . ACCOMPAGNEMENT

L'action d'accompagner s'est rapidement imposée au DA A&I, lors de sa création officielle en 2016. En effet, chacun accordera sur le constat que mettre à l'abri, c'est bien, mais que coconstruire un après-mise-à-l'abri, c'est mieux. Et coconstruire même sans possibilité de mise à l'abri, c'est aussi quelque chose.

Ainsi, le DA accompagne chacun ; parfois différemment ; les demandeurs d'asile et les déboutés, d'un côté, avec une approche sociojuridique. Les bénéficiaires de la protection

internationale, les parents d'enfants bénéficiaires de la protection internationale, les étrangers malades et les bien nommés *régularisés*, de l'autre, avec une approche globale d'insertion.

Puis parfois, similairement sur les questions de l'insertion socioculturelle puisqu'elles touchent de manière universelle, interculturelle, somme toute.

N.B. : Il est précisé ici que l'HUDA non pérenne est le seul dispositif du DA A&I ne comportant qu'un volet hébergement et ne prévoyant pas d'accompagnement spécifique. Il sera donc naturellement exclu des propos de cette partie du rapport annuel du DA. Il est, néanmoins, important de préciser qu'il aura hébergé 212 personnes représentant 84 familles en 2022.

2.1 L'accompagnement sociojuridique des demandeurs d'asile

Le DA A&I, par le biais de son Unité Asile, a hébergé et accompagné **593 demandeurs d'asile représentant 186 familles** durant l'année 2022.

231 personnes représentant 65 familles ont été accompagnées en CADA, soit 39% du total des personnes accompagnées. Lorsque 362 personnes représentant 121 familles ont été accompagnées en HUDA P, soit 61% du total des personnes accompagnées.

Au-delà de la **mise à disposition d'un hébergement dans le diffus** au sein d'une commune du moyen ou du haut pays du territoire des Alpes-Maritimes, les personnes accompagnées sur le CADA et l'HUDA Pérenne bénéficient de **l'accompagnement de nombreux professionnels en pluri-référence**.

Ainsi, elles bénéficient en premier lieu de l'action d'agents sociaux et hôteliers, encadrant leur entrée et leur sortie des lieux d'hébergement et réalisant des interventions pédagogiques durant le séjour des personnes accompagnées au sein de la structure autour de l'usage d'habiter, lorsque jugées utiles au regard du niveau d'entretien quotidien et de bonne gestion de l'hébergement mis à disposition par les personnes accompagnées

Ensuite, elles disposent d'un accompagnement sociojuridique global par le biais d'interventions spécifiques et régulières menées par des travailleurs sociojuridiques au sein des locaux de la Fondation de Nice ou en extérieur et lors de visites à domicile fréquentes au sein des hébergement mis à disposition. Cet accompagnement consiste en la délivrance d'informations, la réalisation conjointe de démarches et la mise en place d'un travail d'autonomisation des personnes accompagnées.

La plus grande célérité des procédures de demande d'asile

En 2022, les professionnels du DA ont pu observer une plus grande célérité que lors des deux dernières années dans le traitement des demandes d'asile par l'OFPRA. Cela les a amenés à travailler leur accompagnement sociojuridique dans une **dynamique de turn-over plus importante**.

La reprise du recours aux référés mesures utiles par les autorités de tutelle

La **présence induite** jugée plus importante que par le passé, par les autorités de financement des dispositifs, a entraîné la reprise des recours aux référés mesures utiles (RMUs) par ces dernières. Ces démarches ont abouti à **un nombre non négligeable d'expulsions**. Or, le DA n'en avait plus vécu depuis plus de trois ans. Aussi, les professionnels du domaine, et plus particulièrement de son Unité Asile, ont dû réadapter leur **travail de préparation à la sortie des personnes déboutées du droit d'asile** en intégrant la réactivation de mesures contraignantes.

La mobilité retravaillée

Au sein de l'accompagnement proposé, le **soutien à la mobilité** s'est reposé sous un nouveau jour durant l'année 2022 en raison de la modification des tarifs des transports en commun sur plusieurs secteurs et de l'inflation, de manière générale. Il a alors été décidé de **travailler par secteurs d'implantation** au lieu de travailler à l'échelle du DA et d'adapter le soutien à la mobilité au territoire investi et au type de public accueilli.

La mise en activité des demandeurs d'asile d'avantage creusée

Si les pratiques professionnelles en termes d'accompagnement sociojuridique tournaient jusqu'alors principalement autour de l'accès aux droits, du soutien dans les démarches administratives et juridiques liées à la demande d'asile, de l'accès aux soins, du soutien à la parentalité, de l'accès à la scolarisation et de l'accès à l'apprentissage de la langue française, le DA a véritablement commencé à creuser **les possibilités de mise en activité des personnes en demande d'asile** sur le territoire français. Et s'il n'existe que des options très limitées en termes de droit du travail, les professionnels ont décidé d'aller explorer les possibilités de bénévolat, de volontariat et de stages rémunérés ou non. Il est ressorti des temps d'échange et des rencontres faites avec différents acteurs du territoire qu'il était possible pour le DA d'être proactif sur ces sujets.

Ainsi, deux communes d'implantation ont été approchées afin d'entamer **un travail autour de conventions de bénévolat** qui permettraient aux services municipaux de bénéficier de la présence de bénévoles en leur sein et aux personnes accompagnées et demandeuses d'asile de s'inscrire dans une occupation en immersion dans le tissu professionnel local.

Par ailleurs, **la mise en place d'un stage rémunéré en faveur d'un bénéficiaire** a également abouti auprès d'un artisan d'une de ces deux communes d'implantation.

2.2 L'accompagnement global des bénéficiaires de la protection internationale

En 2022, le travail de l'Unité Insertion du DA A&I lui a permis d'accompagner **214 bénéficiaires de la protection internationale représentant 61 familles hébergés au sein de son CADA, de son HUDA P et/ou de son HUDA non pérenne**, par le biais de changements de statut de demandeurs d'asile déjà hébergés et accompagnés, mais également par le biais de primo-

orientations de personnes déjà bénéficiaires de la protection internationale à leur entrée au sein de ses établissements et dispositifs.

Sur ces 214 bénéficiaires représentant 61 familles, 62 personnes représentant 18 familles l'ont été par le biais du CPH, 78 personnes représentant 22 familles l'ont été sur le CADA, 60 personnes représentant 28 familles l'ont été sur l'HUDA P et 14 personnes représentant 4 familles l'ont été en service de suite de l'action ACPO, pourtant clôturée en décembre 2021.

Parmi ces derniers, par ailleurs, 75 personnes représentant 25 familles ont quitté les hébergements du DA et ont été relogées de manière pérenne. Le décompte des relogements évoqués est le suivant : 41 personnes représentant 12 familles initialement hébergées et accompagnées sur le CADA, 32 personnes représentant 12 familles initialement hébergées et accompagnées sur le l'HUDA P et 2 personnes représentant une unique famille initialement hébergée et accompagnée sur le CPH. L'ensemble des familles restantes était toujours en cours d'accompagnement au 31/12/2022.

Le DA A&I, par le biais de son Unité Insertion a, **par ailleurs**, accompagné sans volet d'hébergement **232 bénéficiaires de la protection internationale représentant 175 familles sur les dispositifs PIC BPI, COSOL BPI, AVI et PR**, parmi lesquelles 35 personnes représentant 15 familles étaient hébergées sur l'HUDA non pérenne du DA. **Sur l'ensemble des bénéficiaires sortis tout au long de l'année 2022 de ces dispositifs visant tous à l'insertion globale des bénéficiaires de la protection internationale, 95 personnes au total représentant 59 familles, 70 personnes représentant 44 familles, soit presque 75 % d'entre elles, ont bénéficié de sorties dites positives**, cela signifiant *a minima* par le biais d'un relogement pérenne et *a maxima* par le biais d'un relogement et d'une mise en activité professionnelle pérenne.

Et il a enfin accompagné, dans le cadre d'un dispositif temporaire de cohabitation solidaire, **246 personnes déplacées de la guerre en Ukraine représentant 90 familles**. Et saut dans le temps, **89 familles sur 90 auront été relogées de manière pérenne et/ou réorientées vers d'autres dispositifs adaptés** à la clôture du dispositif en mars 2023.

L'accompagnement global proposé par les chargés de mission insertion de l'Unité Insertion du DA A&I vise à **l'insertion globale** des personnes accompagnées **par le logement et par l'emploi et/ou la formation**. Ainsi, les personnes accompagnées bénéficient d'un accompagnement individualisé et coconstruit visant à l'accès aux droits, à l'accès au logement pérenne et à l'accès à l'emploi et/ou la formation dans le cadre de rencontres dans les locaux de la Fondation de Nice, au sein de l'hébergement et/ou du logement de la personne accompagnée et en extérieur lorsque nécessaire.

La nouvelle implication en autonomie des CMI sur un établissement hébergeant

En raison de **l'ouverture du CPH Radia ABIB**, les chargés de mission insertion ont dû s'approprier un nouveau lead sur l'accompagnement lié *stricto sensu* à l'hébergement et à l'usage d'habiter sur lequel ils étaient auparavant, sur les autres établissements et dispositifs du DA, en binôme avec des travailleurs sociojuridiques. Au sein du CPH, les personnes accompagnées arrivant en grande majorité par des primo-orientations externes à la Fondation

de Nice, les chargés de mission insertion ne bénéficient pas de la synergie mise en place par ailleurs entre les deux fonctions sur les établissements et les dispositifs du DA A&I liés à l'hébergement et l'accompagnement de demandeurs d'asile devenus bénéficiaires de la protection internationale. Aussi, **un temps d'adaptation et de montée en compétences** sur l'accompagnement lié à l'usage d'habiter a été nécessaire.

La mise en place d'une Référence Préfecture

En 2022, **la mise en place d'une Référence Préfecture** portée par plusieurs chargés de mission insertion de l'Unité Insertion a abouti au sein du DA afin de permettre **une plus grande fluidité dans l'obtention en temps utiles des divers documents délivrés par les autorités préfectorales** (ATDAs, récépissés, titres de séjour, etc.). Des méthodes de collaborations ont été testées, mais la bonne formule n'avait pas encore été trouvée. L'existence de cette référence permet, néanmoins, d'avancer à grands pas sur le sujet.

L'annonce de la mise en place du Programme AGIR

La publication d'un appel à projet dénommé Programme AGIR et son attribution à un opérateur est venue questionner les activités du DA en termes d'insertion du public bénéficiaires de la protection internationale sur le territoire des Alpes-Maritimes. En effet, la volonté des autorités publiques était de créer un guichet unique d'orientation des bénéficiaires de la protection internationale en termes d'accompagnement à l'insertion. Or, trois dispositifs du DA, le PIC BPI, AVI et PR, s'inscrivaient dans des actions similaires et jugées non complémentaires. Il a donc fallu pour l'Unité Insertion engager d'**importants travaux de réflexion** sur les potentiels pistes à suivre pour pérenniser son action dans un contexte qui servirait l'intérêt du public accompagné.

S'il a été acté dès 2022 que le PIC BPI continuerait à accompagner du public, en parallèle du développement du Programme AGIR, en raison de son caractère très expérimental et de ses résultats probants, **il faudra attendre 2023 pour y voir plus clair sur l'avenir des autres dispositifs cités.**

La création de la Cellule Ukraine

En mars 2022, en raison de la crise ukrainienne soudaine, la Fondation de Nice a été sollicitée sur **la création d'une cellule d'hébergement en cohabitation solidaire et d'accompagnement global en faveur du public déplacé de la guerre.** Le DA A&I a immédiatement été fortement mobilisé sur l'action jusqu'à en devenir le porteur au sein de la structure à partir de mai.

La mise en place de cette cellule aura demandé la mobilisation de cinq volontaires à temps complet internes à la Fondation de Nice pendant près de trois mois, le recrutement de cinq nouveaux collaborateurs, **l'animation d'un réseau de 90 hébergeurs solidaires**, particuliers et collectivités, ainsi que la création d'un ensemble d'outils nécessaires à la bonne gestion du dispositif (datas, contrats tripartites d'hébergement solidaire, etc.).

2.3 L'accompagnement socioculturel de chacun

Le socioculturel Indoor !

C'est au sein même des hébergements, dès l'entrée des personnes accompagnées au sein de ces derniers, que commence l'accompagnement socioculturel pour tous par la **mise à disposition systématique de kits socioculturels** en rapport avec les compositions familiales accueillis.

Ces kits peuvent être composés de jeux, de livres, de matériel artistique, de photographies, de cartes géographiques, de livres de cuisine, etc. La sélection des items se base sur l'âge des membres des familles orientées. Cependant, elle reste très aléatoire au regard des préférences personnelles de chacun, en raison de la méconnaissance en amont des entrées dans les hébergements des centres d'intérêt des personnes nouvellement accompagnées. Aussi, il est habituel pour les professionnels de modifier et/ou compléter ces kits par la suite tout au long de l'hébergement et de l'accompagnement des personnes.

Le socioculturel Outdoor !

En 2022, ce sont **103 familles, soit presque 30% de l'ensemble des familles accompagnées** par la DA qui auront bénéficié *a minima* à une reprise, à **en moyenne deux reprises** et pour les plus assidus jusqu'à 12 reprises, d'un accompagnement socioculturel.



Sorties aux musées, sorties au cinéma, sorties au théâtre, ateliers culinaires, ateliers musicaux, célébrations locales, groupes de parole, spectacles, découvertes de lieux de randonnée et autres réjouissances. Au total, ce sont **plus de 20 activités socioculturelles** qui auront été proposées sur l'année à chacun et qui auront permis aux professionnels du DA A&I de travailler des thématiques importantes avec les personnes accompagnées telles que la mobilité, l'interculturalité et l'insertion socioculturelle des personnes accompagnées.

En plus des activités organisées mensuellement, deux temps forts du champ socioculturel auront marqué, pour une nouvelle année, le DA :

- La **célébration de la journée mondiale des réfugiés**. Cette journée a réuni, autour du thème du sport et du jeu, **plus de 150 personnes** dont des personnes accompagnées, des professionnels, des partenaires et des passants que chacun a pu sensibiliser au sujet de la demande d'asile et de la protection internationale ;
- Et la **célébration de la rentrée scolaire**. Cet évènement a, quant à lui, mobilisé **quelques 220 bénéficiaires** pour des distributions de fournitures scolaires et des temps d'échanges conviviaux autour de l'importance de la scolarisation et du soutien à la parentalité.

L'accompagnement socioculturel vient s'inscrire en complément de l'accompagnement sociojuridique et/ou de l'accompagnement global. Il permet aux personnes accompagnées d'investir différemment, de manière souvent plus complète, leur parcours d'insertion.

3. PARTICIPATION

La participation occupe enfin une place de choix au sein de notre triptyque, la dernière dans le texte et pourtant la première dans l'élaboration de chacune de nos initiatives quotidiennes.

Qui participe ? Pourquoi ? Quand ? Comment ? Avec qui ? Jusqu'où ? Ce sont autant de questions que chaque acteur de notre champ doit être amené à se poser constamment pour pouvoir mener ses missions et ambitions à bien avec éthique et modernité.

Au sein du DA A&I, il faut assurément compter sur plusieurs participants : les professionnels, les partenaires et les personnes accompagnées.

3.1 La participation des professionnels du DA

L'équipe du DA a beaucoup grandi au cours de l'année 2022, et ce, principalement en raison de la création de la Cellule Ukraine et du CPH Radia ABIB. Aussi, elle se composait, au 31/12/2022, de **38 collaborateurs**, à savoir : une responsable d'activité, deux coordinateurs, deux secrétaires, douze travailleuses et travailleurs sociojuridiques, une apprentie travailleuse sociojuridique, neuf chargées et chargés de mission insertion, quatre travailleuses et travailleurs sociaux, une chargée de mission hébergement d'urgence, trois agents sociaux et hôteliers, une travailleuse paire, une chargée d'animation socio-culturelle et une alternante chargée d'animation socio-culturelle.

L'ensemble de ces collaborateurs représentent, à eux seuls, **10 nationalités**. L'interculturalité est une véritable marque de fabrique au sein du DA A&I. Il paraît pertinent, d'ailleurs, de préciser qu'au sein de ce groupe, **10 collaborateurs sont issus d'un parcours migratoire direct et deux parmi ces derniers sont, eux-mêmes, bénéficiaires de la protection internationale**. L'une de ces personnes occupe, qui plus est, **un rôle de pair-aidant** au sein du collectif du DA.

Le domaine, conscient de la richesse de sa diversité, a définitivement eu pour une nouvelle année à cœur de pérenniser ses acquis de travail en collectif et de continuer à aller plus loin

dans ses petits pas vers une gouvernance plus participative. Aussi, il n'a eu de cesse de **multiplier le recours aux comités de pilotage** (COPIls) permettant **des analyses et des prises de décision partagées aboutissant à d'importants changements de fonctionnement structurel et/ou de pratiques professionnelles**. C'est ainsi qu'un COPIL RGPD, un COPIL DUERP, un COPIL d'élaboration de livret d'accueil, un COPIL Cohabitations, un COPIL d'organisation de la Journée Mondiale des Réfugiés, un COPIL Séminaire ou encore un COPIL Déplacement OFPRA/CNDA, entre autres, ont pu permettre la plus grande participation de chacun.

Un séminaire d'équipe a, par ailleurs, eu lieu le 18 octobre 2022 afin de travailler de manière concertée sur la question de la participation des personnes accompagnées et de **créer des grandes propositions communes** sur le sujet **en intelligence collective**.

Plusieurs membres de l'équipe ont aussi pu se montrer force de proposition, être soutenu par le DA pris dans son entièreté et prendre le lead sur des **projets autoportés** tels que **la mise en place de cours de FLE au sein d'une des communes les plus reculées de l'implantation du DA, la mise en place d'ateliers de réparation de vélos réguliers, l'animation d'un Espace Ressources à destination des salariés de la Fondation de Nice permettant au plus grand nombre de s'informer sur les questions migratoires par la lecture, le visionnage ou encore le débat, etc.**



Les cadres du DA ont, de leur côté, également commencer à réfléchir plus en profondeur à l'opportunité d'**explorer des méthodes de management horizontal** plus poussées que la simple mise en place d'un environnement de travail bienveillant.

3.2 La participation des partenaires du DA

Une grande partie de la réussite des actions portées à titre principal par le DA A&I repose sur ses collaborations avec **différents partenaires**, parmi lesquels **des autorités publiques**,

d'autres organisations, des acteurs locaux et, bien souvent, **des citoyens** pris dans leur individualité.

Aussi, afin de renforcer la participation de ces partenaires externes à sa structure, le DA a continué à développer et/ou consolider ses liens avec ces derniers en 2022. Ainsi, ce dernier ne compte plus **les temps d'échange organisés avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), la Préfecture, l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) ou encore la Police aux Frontières (PAF)** pour avancer sur l'ensemble des blocages administratifs existants et s'inscrivant en défaveur de l'accompagnement digne du public du DA.

Les relations avec **les communes d'implantation et leurs apports, à l'occasion de consultations et/ou de sollicitations directes de leur part directement, permettent également le développement d'un meilleur maillage dans la prise en charge des personnes accompagnées par le DA, tout particulièrement dans les premiers temps de l'accueil.** Les communes les plus reculés du territoire, telles que Tende ou encore Breil-Sur-Roya par exemple, ont véritablement investi la relation de collaboration proposée depuis plusieurs années et les liens se font chaque année plus forts. La commune de Sospel a également ouvert la porte à une collaboration plus poussée en début d'année 2022 apportant son soutien officiel à la création du CPH Radia ABIB, entre autres.

Au sujet des partenaires associatifs, il serait impossible de tous les citer tant ils sont nombreux. Mais, il est nécessaire de préciser qu'**ils sont parmi les éléments les plus essentiels à la réussite de la vaste implantation géographique du DA A&I** permettant aux personnes accompagnées de véritablement investir leur lieu de séjour temporaire et les soutenant souvent dans le choix d'une installation plus pérenne s'il pouvait être amené à exister.

Il nous faudra tout de même mettre à l'honneur, cette année la Médiathèque de Tende, La Passerelle de Carros et le Foyer Rural Cépage de Puget-Théniers qui encouragent toujours le DA à réinterroger son propre fonctionnement et ses initiatives tant leur travail est important et précis de justesse.

Le DA a aussi trouvé des partenaires en lieu et place de **plusieurs établissements scolaires qui soit accueillent une partie de son public accompagné, soit souhaitent sensibiliser leurs propres publics étudiants** aux parcours migratoires, aux parcours de migrants et aux parcours des personnes engagées auprès des migrants et à la plus-value d'une bonne connaissance de l'ensemble de ces derniers. Au rang des premiers, le Lycée International de Nice.

Parmi les citoyens qui, par leur participation d'une forme ou d'une autre, deviennent facilitateurs des actions du DA A&I, se trouvent **quelques bénévoles s'engageant dans l'animation de cours collectifs et individuels de FLE gratuits** en faveur des personnes accompagnées. Se trouvent aussi **des propriétaires prêts à louer leurs biens à la Fondation de Nice en faveur de publics vulnérables**, malgré les stigmates associés à ces derniers.

3.3 La participation des usagers du DA

En termes de participation individuelle et collective des usagers, le travail à accomplir reste important pour le DA A&I dans les années à venir.

Si chaque professionnel veille à construire une relation de confiance et un climat bienveillant d'accompagnement afin d'encourager la parole et la participation de chaque usager, ce fonctionnement reste basé sur **un système de communication des besoins et des envies de chacun très interpersonnel**.

Néanmoins, en 2022, **d'essentielles initiatives** ont été entreprises dans le sens d'une plus grande participation des personnes accompagnées par ce dernier.

Ainsi, **deux sessions de Cafés Sourires** ont été organisés sur deux secteurs d'implantation différents sur des modèles d'animation permettant une libération *a minima* partielle de la parole des usagers présents à ces temps.

Plusieurs questionnaires anonymes ont également été **soumis en ligne aux personnes accompagnées** par le DA pour les consulter **sur l'organisation d'évènements collectifs ou encore leurs besoins et envies en termes d'accompagnement socioculturel**.

C'est en 2022 aussi que **plusieurs personnes accompagnées** ont pour la première fois étaient complètement **actrices d'un COPIL organisé en présence des autorités de tutelle et des financeurs du DA** sur le thème de l'insertion globale des bénéficiaires de la protection internationale par l'emploi et/ou la formation.

Le séminaire d'équipe est aussi venu identifier en octobre 2022, **plusieurs pistes à suivre pour avancer sur la thématique de la participation des usagers** telles que **la mise en place d'un Conseil de Vie Sociale respectant l'ensemble de la réglementation en vigueur pour l'année 2023, la mise à disposition d'une boîte à idées à destination des bénéficiaires au sein des locaux du DA, la mise en place de questionnaires anonymes périodiques sur des thèmes récurrents, la systématisation de la participation de personnes accompagnées aux COPILs organisés par le DA ou encore la création de multiples groupes d'expression**.

La formation au développement du pouvoir d'agir (DPA) a aussi été **inscrite au budget prévisionnel 2023**, après de nombreuses discussions en collectif sur le sujet, pour l'ensemble des professionnels du DA afin pour chacun de pouvoir être mieux équipé sur la question de la participation des usagers.

4. PERSPECTIVES

En 2023, le travail continue pour le DA ! Et les grands axes de son plan d'action annuel ont déjà été établis :

- La **clôture progressive** de quatre de ses dispositifs : **l'HUDA non pérenne, l'Accompagnement Vers l'Intégration (AVI), la Plateformes Réfugiés (PR) et la Cellule Ukraine** ;

- La **montée en charge** également progressive de deux de ses dispositifs : **l'HUDA pérenne et la Cohabitation Solidaire (COSOL)** ;
- La réalisation de **l'évaluation du CADA** du domaine après 7 ans d'existence ;
- La mise en place d'actions en faveur d'une plus grande **participation des usagers** ;
- Le démarrage d'un cycle de recherches et de formations autour d'un futur **système de gouvernance plus horizontale** et participative.



Présidence

60, rue Gioffredo • 06000 Nice
Tél. 04 93 13 90 67 • presidence@fondationdenice.org

Siège social

Casa-Vecchia • 8, avenue Urbain-Bosio • 06300 Nice
Tél. 04 97 08 82 30 • siege@fondationdenice.org

www.fondationdenice.org



En partenariat actif pour la mise en œuvre des politiques publiques



Cofinancé par
l'Union
Européenne



La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes est reconnue d'utilité publique. Elle a reçu en 2020 le label «Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale» (ESUS).



Le label Diversité délivré par l'Afnor à la Fondation de Nice légitime la démarche de la Fondation en faveur de l'égalité des chances et l'équité de traitements dans toutes ses activités.